



Marc Maisonneuve :
les nouvelles solutions
de prêt hors les murs

p. 10



Charlotte Henard :
apprendre et
transmettre

p. 47



Maria Pia Donato :
Napoléon,
un confisicateur d'archives

p. 48

archimag.com

[STRATÉGIES & RESSOURCES DE LA MÉMOIRE & DU SAVOIR]

n° 340

19 euros décembre 2020 - janvier 2021

serda

une publication du groupe



[dossier]

veille : évaluez,
redéployez



d'une année de veille à l'autre

Par la force des choses, nous avons tous été un peu vieillards ces derniers mois. Impossible en effet de passer à côté de la question de la pandémie de Covid-19 et des façons d'y faire face. Cela aura été le sujet numéro un de l'année, envahissant nos écrans et les colonnes de nos journaux. Avec avis des scientifiques, « officiels » ou non, hésitations, décisions des politiques et arguments des opposants, commentaires multiples des journalistes et suivi au jour le jour des réactions de monsieur Tout-le-Monde concernant sa vie professionnelle ou personnelle... Face à ce déferlement incessant, bon gré mal gré, chacun se faisait sa petite idée, avait son mot à dire. Et ce n'est pas fini ! Les problématiques de la gestion du deuxième déconfinement et du vaccin remettent le couvert !

Un feuilleté somme toute très instructif. Il permet de toucher du doigt les difficultés d'une veille, particulièrement aiguës en temps de crise. En pareilles circonstances, peut-on se reposer sur les sources habituelles ? N'est-il pas plus prudent de réinterroger son sourcing, de le redéployer ? Les besoins des utilisateurs sont-ils les mêmes ? Les livrables de veille, dans leur forme et leur fréquence, sont-ils toujours adaptés ?

Dans le cas du Covid-19, s'agissant d'une maladie, on pourrait croire qu'il suffit de



Michel Remize

DR

s'en remettre aux médecins. Or, comme l'énonce le philosophe Georges Canguilhem, la médecine est « une technique ou un art au carrefour de plusieurs sciences, plutôt [qu'une] science proprement dite ». On ne peut donc pas en attendre de « vérité » absolue et il n'est pas étonnant que des opinions s'y affrontent. Quant à la santé publique, elle relève purement de l'action politique et administrative. Beau challenge, pour un veilleur, que de produire un travail qui permette de faire la part des choses et d'aider à la décision. Au passage, comme le souligne le professeur en intelligence économique Nicolas Moinet dans une émission de sa chaîne YouTube

(voir page 7), on constate que la santé est devenue l'un des « nouveaux territoires du renseignement », au même titre que le climat et l'environnement...

Nous n'avons pas cessé de veiller tout au long de cette année incertaine. La suivante ne sera pas plus sûre avec la grande inconnue des conséquences économiques et sociales de la crise. Alors, pour assurer le maintien et le développement de nos activités, veillons encore ! ■



Michel Remize

[Rédacteur en chef]

2021



Plus que jamais, toute l'équipe d'Archimag vous adresse ses meilleurs vœux pour la nouvelle année. La santé d'abord... Nous vous souhaitons aussi d'excellentes fêtes. Avec Archimag, Archimag.com, nos guides pratiques, nos newsletters et sur les réseaux sociaux, nous aurons le plaisir de vous accompagner tout au long de 2021. ■

nous faisons Archimag

Serda édition-IDP
24, rue de Milan, F-75009 Paris
Tél. : +33 (0)1 55 31 92 30
Fax : +33 (0)1 44 53 45 01
infos@archimag.com
www.archimag.com

contacts e-mail

prenom.nom@archimag.com

rédaction

rédacteur en chef

Michel Remize

directrice de la rédaction

Louise Guerre

directeur de la publication

Pierre Fuzeau

l'équipe de rédacteurs

Fabien Carré, Clémence Jost,
Eric Le Ven, Bruno Texier

nos correspondants

Arbido (Genève),
Ikram Bouzakar (Tanger),
Florian Delabie (Bruxelles),
Philippe Laurent (Bruxelles),
Élisabeth Lavigueur (Montréal),
ont collaboré à ce numéro
Laurent Couvé,
Fabrice Degroote
conception graphique
Julio Arias-Arroz, Amcoot
maquette
Artistyck (Aline Paumard)
dessinateur
Yves Barros
publicité
directrice de la publicité
Cathy Potel
01 44 53 45 14

chef de publicité

Imane Erraoui

01 44 53 45 06

responsable marketing et commercial

Alexandre Corbier

01 44 53 45 00

vente au numéro

service abonnement

Zamila Nguyen

zamila.nguyen@archimag.com

réclamations infos :

zamila.nguyen@archimag.com

BP 95-92244 Malakoff Cedex

tarifs et conditions

d'abonnement

valables jusqu'au 31-12-2021

France : 1 an, 137 euros

France : 2 ans, 237 euros

Tarif étudiant : 1 an, 30 euros

Tarif demandeur d'emploi :

1 an, 65 euros

Vente au numéro : 19 euros

imprimeur

Inore Groupe Impression

4 rue Thomas Edison

58640 Varennes Vauzelles

éditeur

IDP Sari, au capital

de 40 000 euros

Information, documentation,

presse

Numéro de commission

paritaire : 1221 T 85484

ISSN : 2260-166X

Dépôt légal à parution

du numéro

crédits photos

Couverture :

@upklyak/FreePik

Intérieures : droits réservés,

sauf mentions différentes

annonceurs

Cotranet : 36-37

IDP : 2, 5, 9, 23,

3^e et 4^e de couverture

Numerize : 33, 35

Opex : 13

Pitney Bowes : 7

Serda Formation : 11

Sollan : 15

Toutapprendre :

2^e de couverture

Zeendoc : 39

Archimag sur

les réseaux sociaux



Facebook

→ www.facebook.com/pages/

archIMAG/102327599812643

Twitter

→ twitter.com/ArchimagRedac



Archimag est une publication du groupe Serda. Toute adaptation ou reproduction même partielle des informations parues dans Archimag est formellement interdite sauf accord écrit d'IDP SARL.



Ce document est imprimé sur papier certifié PEFC

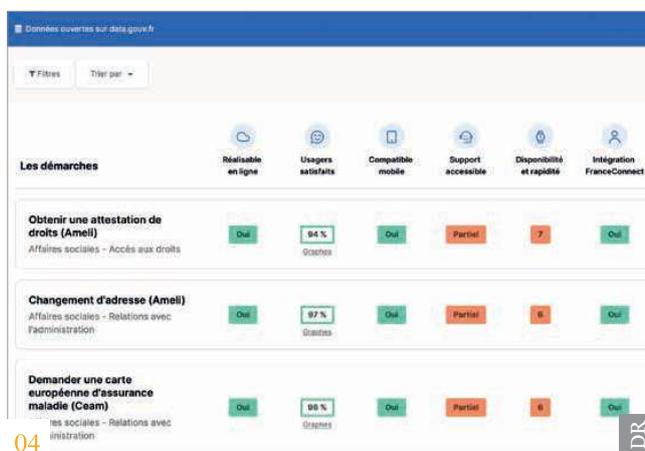
Annoncez-vous sur Archimag et Archimag.com
Contactez Cathy Potel : 01 44 53 45 14, cathy.potel@archimag.com
et Imane Erraoui : 01 44 53 45 06, imane.erraoui@archimag.com
Abonnez-vous à Archimag : www.archimag.com/boutique



sommaire

[actualités]

- 04 e-administration : 182 démarches (sur 250) peuvent être réalisées en ligne
- 06 les PME françaises à la traîne sur le web
- 07 le Groupe Madrigall entre au capital de Cairn.info
- 08 Bernard Pivot confie ses archives à l'Imec
- 09 « libérer » les collections numérisées des institutions culturelles
- 10 3 questions à Marc Maisonneuve
- 11 Bayonne ouvre son portail open data
- 12 Tessi : double certification NF 544 et NF 461
- 13 partenariat Jalios et BlueMind pour la gestion des courriels et des calendriers
- 14 la start-up du mois : Histoverly



04

DR

[dossier]

- 16 veille : évaluez, redéployez



Une veille est installée, elle est en accord avec la stratégie et les besoins exprimés pour les projets en cours. Mais elle peut s'essouffler (baisse des remontées d'informations, baisse d'efficacité pour les usagers...) ou être confrontée à un nouvel événement qui la remet en question. Il est donc temps de faire un bilan pour l'évaluer et définir comment la redéployer.

Sommaire p.17

[outils]

- 24 « pour un cloud européen »
- 26 données personnelles : méthode et outils pour les gérer
- 28 où se cachent les archives des jeux de société ?
- 30 la bibliothèque en mode escape game
- 32 choisir un prestataire en numérisation
- 41 le tuto du tuto vidéo
- 43 le Règlement internet ouvert consacré par la CJUE
- 46 favoris : outils pour community manager
- 47 Charlotte Henard : apprendre et transmettre



28

Gallieca/BNF

[perspectives]

- 48 Maria Pia Donato : Napoléon, un « confiscateur d'archives » désireux d'écrire sa propre légende
- 50 archimag store : applis, cadeaux, beaux livres...
- 52 dans les archives d'Archimag, décembre-janvier 2001



50

un livre...



Instagram sans filtre - Les secrets de la start-up qui a révolutionné nos modes de vie

Sarah Frier. - Dunod : Malakoff, 2020. - 400 p. - ISBN 978-2-10-081537-1 / 24,90 euros

Plus d'un milliard de personnes utilisent chaque mois Instagram. Mais combien connaissent la véritable histoire, vue de l'intérieur, de ce réseau social créé en 2010 par Kevin Systrom et Mike Krieger? Que souhaitaient-ils faire à l'époque du pouvoir que leur produit exercerait sur notre capacité d'attention? Pourquoi Facebook a-t-il décidé de le racheter, un jeudi d'avril 2012? Et ce pour une somme historique qui a choqué tout un secteur : un milliard de dollars.

« Ce livre a pour ambition de vous faire découvrir la véritable histoire d'Instagram », écrit l'auteure américaine Sarah Frier, journaliste spécialiste des nouvelles technologies et des médias sociaux. Une histoire qui se situe, chez Facebook et en dehors de l'entreprise, à l'intersection entre le capitalisme et l'ego, c'est-à-dire là où « *iront les gens pour protéger leurs acquis et se donner l'apparence de la réussite* ». Jalousie, compétition et stratégie sont au cœur de ce livre documenté dont les sources (salariés et responsables actuels ou passés, mais aussi collaborateurs de sociétés concurrentes) s'expriment sans autorisation explicite de l'entreprise. ■

Bernard Pivot confie ses archives à l'Imec



Il est l'un de ceux qui ont fait entrer la littérature dans les foyers français notamment avec les émissions « *Apostrophes* » et « *Bouillon de culture* ». Bernard Pivot a décidé de confier ses archives à l'Institut mémoires de l'édition contemporaine (Imec) de Caen.

Ce patrimoine documentaire inédit couvre la période 1975-2001 et concerne « *tous les dossiers de réalisation des émissions télévisées, ainsi que leurs textes-concept, des transcriptions d'entretiens, une correspondance générale avec les éditeurs et les auteurs et des dossiers spécifiques de polémiques* », précise l'Imec. Des dossiers spécifiques de polémiques, notamment avec Régis Debray, Maurice Druon, Roger Peyrefitte ou Jean-Edern Hallier seront également versés à l'Imec.

éditeurs, écrivains, imprimeurs

Créé en 1988, l'Imec rassemble des fonds d'archives et d'études produits par le monde de l'édition : éditeurs, écrivains, critiques, traducteurs, graphistes, libraires, imprimeurs. L'institut est hébergé à l'abbaye d'Ardenne, près de Caen dans le Calvados. ■

archives historiques de Total sur France Archives

Les archives historiques de Total ont rejoint le portail France Archives. Les chercheurs peuvent désormais accéder, en salle de lecture ou à distance, aux inventaires Total représentant plus de 5 kilomètres linéaires de dossiers d'archives physiques, 2 millions de photographies et 6 000 films industriels. La gestion de ce patrimoine est confiée au département archives et records management de Total.

« *Ses Archives constituent aujourd'hui des sources incontournables pour la recherche scientifique dans les domaines de l'histoire, la sociologie, l'architecture industrielle, la géographie et les sciences de la nature* », précise France Archives.

Créé en 1924, le Groupe Total est la première entreprise française à intégrer le portail France Archives. ■

→ francearchives.fr/fr/inventaires/TOTAL/#/



- 19 « attention au manque de synchronisation entre veilleurs et clients finaux... »
- 20 les éditeurs de veille au service de l'évaluation
- 21 Cetim : comment une équipe de veilleurs s'adapte au contexte Covid
- 22 la veille en coopération avec les scientifiques

veille : évaluez, redéployez

Une veille est installée, elle est en accord avec la stratégie et les besoins exprimés pour les projets en cours. Mais elle peut s'essouffler (baisse des remontées d'informations, baisse d'efficacité pour les usagers...) ou être confrontée à un nouvel événement qui la remet en question. Il est donc temps de faire un bilan pour l'évaluer et définir comment la redéployer. De quels indicateurs le veilleur dispose-t-il ? comment peut-il revoir son sourcing ? quelle méthode suivre ? Un expert apporte des réponses. Des éditeurs parlent de leurs technologies. Retours d'expériences.

C'est l'une des tâches les plus ardues qui se posent aux veilleurs : comment évaluer l'efficacité d'un dispositif de veille ? La question revient régulièrement dans les conférences et les ouvrages consacrés aux pratiques de veille. Elle est d'autant plus difficile à résoudre qu'elle met en jeu de nombreux paramètres : les besoins informationnels ont-ils été correctement exprimés ? Les sources documentaires sont-elles pertinentes ?

L'analyse de la collecte d'informations est-elle judicieuse ? Sans oublier un point essentiel : le succès ou l'échec d'un système de veille sont difficilement imputables aux seuls veilleurs. Une veille de qualité peut être « sabotée » par une prise de décision calamiteuse... Pour y voir plus clair, les équipes dédiées à la veille sont habituées à lancer des enquêtes de satisfaction auprès de leurs clients. Ce type d'évaluation est parfaitement envisageable dans les organisations les plus grandes.

Pour obtenir le plus grand nombre possible de réponses, il est cependant conseillé de ne pas abuser du temps disponible des répondants. Le nombre de questions posées doit rester raisonnable et apporter des réponses concrètes : lisez-vous le livrable de veille ? Combien de temps y consacrez-vous ? Lisez-vous l'intégralité ou de façon ciblée ? Que faudrait-il améliorer dans ce livrable de veille ? Etc.



données personnelles :

méthode et outils pour les gérer

Le Règlement général sur la protection des données (RGPD) impose aux organisations de garder la main sur les données personnelles qui lui sont transmises. Une tâche qui requiert de la méthode, du temps et des outils dédiés.

Les cordonniers sont les plus mal chaussés, paraît-il. Lors du salon Big Data 2018, l'ancien secrétaire d'État au Numérique Mounir Mahjoubi s'était amusé à raconter la mésaventure qui lui était arrivée. Désireux de savoir ce que les géants du numérique savaient de lui, il avait demandé la communication de ses données personnelles à Google, Amazon, Uber et Facebook... « Sur les quatre, deux l'ont fait extrêmement rapidement, et deux avec qui cela a été extrêmement long ». Résultat : Amazon lui a fourni un cédérom représentant douze années de commandes. « Mais le jeu de données qui m'a fait vraiment flipper est celui d'une application de transport en voiture ». Uber avait en effet compilé quatre années de déplacements, mais aussi sa position géographique avant la prise en charge. « Je ne savais pas que j'avais donné mon accord pour le stockage de telles données », reconnaissait le secrétaire d'État au Numérique. Mounir Mahjoubi a rapporté cette histoire au mois de mars 2018. Soit deux mois avant l'entrée en vigueur du RGPD. Le Règlement général sur la protection des données accorde désormais aux inter-

naires de nombreux droits : accéder aux données à caractère personnel détenues à leur sujet, demander que les données à caractère personnel incorrectes, inexacts ou incomplètes soient corrigées, etc.

registre des traitements

Les organisations, de leur côté, doivent mettre en place un certain nombre de règles. À commencer par la cartographie des traitements des données personnelles. Ce recensement doit être réalisé sous la forme d'un registre des traitements. La notion de traitement est définie par l'article 4 du RGPD : « Toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliquées à des données ou des ensembles de données à caractère personnel, telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par trans-

mission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, la limitation, l'effacement ou la destruction ».

Concrètement, les traitements concernent les opérations suivantes : la consultation d'une base de données de contacts contenant des données à caractère personnel, l'envoi de courriels promotionnels, la publication d'une photo d'une personne sur un site internet, la conservation d'adresses IP, l'enregistrement de vidéo-surveillance (liste non exhaustive).

anonymisation et pseudonymisation des données personnelles

« L'anonymisation est un traitement qui consiste à utiliser un ensemble de techniques de manière à rendre impossible, en pratique, toute identification de la personne par quelque moyen que ce soit et de manière irréversible », rappelle la Commission nationale de l'informatique

repères

qu'est-ce qu'une donnée personnelle ?

« Une donnée personnelle est toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable », rappelle la Cnil ; « mais, parce qu'elles concernent des personnes, celles-ci doivent en conserver la maîtrise ».

Une personne physique peut être identifiée directement (par son prénom et son nom) ou indirectement (par un numéro de téléphone, une plaque d'immatriculation, un identifiant tel que le numéro de sécurité sociale, une adresse postale ou courriel, mais aussi la voix ou l'image). L'identification d'une personne physique peut être réalisée par une seule donnée (son patronyme) ou par un croisement de données (une femme vivant à telle adresse, née tel jour et membre de telle association).

En revanche, la Cnil précise que « des coordonnées d'entreprises (par exemple, l'entreprise "Compagnie A" avec son adresse postale, le numéro de téléphone de son standard et un courriel de contact générique "compagnie1@email.fr") ne sont pas, en principe, des données personnelles ». ■

la bibliothèque

en mode escape game

Apparu en France au cours de la décennie 2010, les jeux d'évasion ont conquis un large public avant d'investir les bibliothèques. De nombreuses initiatives ont vu le jour à travers la France dans les établissements municipaux, mais aussi dans les bibliothèques universitaires.

Des formations sont également mises à la disposition des bibliothécaires pour réussir leur projet.

C'est désormais devenu une habitude. À l'occasion des Journées du patrimoine, les bibliothèques sont de plus en plus nombreuses à proposer un escape game à leurs usagers. À Grenoble, à Aix-en-Provence, à Strasbourg, à Hayange ou à Conflans-Sainte-Honorine, les jeux d'évasion séduisent les bibliothécaires et le public. Pour les premiers, ces événements sont l'occasion de présenter leurs collections sous un jour original et de façon ludique ; pour le second, il s'agit de jouer, bien sûr, mais aussi de développer leur sens de l'observation et de laisser libre cours à leur curiosité.

À la bibliothèque d'étude et du patri-



Escape game à la bibliothèque municipale d'Hayange.

moine de Grenoble, cela fait désormais plusieurs années que le public adolescent — mais pas seulement — se prête au jeu. Voici sa mission : un éminent botaniste vient d'être retrouvé inconscient près de son bureau, sans doute empoisonné... La pièce est mise en quarantaine et une équipe de neuf enquêteurs en herbe dispose d'une heure pour trouver l'antidote... « Une mission difficile, mais pas impossible, à condition de trouver les indices qui permettront de résoudre les énigmes disséminées dans le bureau... », explique la bibliothèque.

« Nous sommes partis de nos collections de botanique et avons reproduit des copies à l'identique de nos gravures et de nos ouvrages », précise Sandrine Lombard, bibliothécaire ; « ces fac-similés permettent aux joueurs d'utiliser ces ressources d'une façon complètement différente qu'ils ne le feraient habituellement ». Du côté des usagers, on se réjouit : « C'est très intéressant d'avoir un objectif à atteindre

et en même temps de découvrir tous ces livres absolument merveilleux sur les plantes ».

règlements de contes à la médiathèque

À Strasbourg, la médiathèque André Malraux a fait un voyage dans le temps. À l'occasion des Journées du patrimoine 2019, elle a invité les usagers à pénétrer dans l'imposant bâtiment qui lui sert d'écrin depuis dix ans. Mais, au lieu de trouver des livres, les joueurs se sont retrouvés au milieu de sacs de céréales et de caisses de marchandises. Comme en 1932 à l'époque du port de commerce strasbourgeois ! Message de la médiathèque aux usagers : « La bonne nouvelle, c'est qu'il vous suffit de retrouver la porte spatio-temporelle pour revenir au temps présent. La mauvaise : vous n'avez qu'une heure pour vous évader, avant que le passé ne vous retienne à jamais... »

panorama des prestataires en numérisation

société	Absolut'Archivage	Archimaine	Archives Réunion	CADN	Cortex
Année de création de la société	2007	1994	2011	1987	1998
Site web	www.absolutarchivage.fr	www.archimaine.fr	archives-reunion.com	www.cadn.fr	www.cortex-sa.com
Nombre d'opérateurs de numérisation	4	10	5	12	30
Traitement sur site client	●	✘	●	Parfois	●
Nombre de scanners	2	10	8	23	12
Nombre de sites de numérisation/localisation	2	1	1 : Réunion	2	2 : Neuilly-sur-Marne (93), St-Mamet (15)
Localisation des serveurs	NC	Laval (France)	Réunion	CADN	France
Partenaire cloud	NC	NC	Orange	Non	Global SP
documents numérisés					
A4/A3	●	A8 à A0+	●	●	●
Chèques et moyens de paiement	●	✘	NC	✘	●
Notes de frais	●	●	●	●	●
Microfilms	✘	●	✘	●	✘
Documents médicaux	●	✘	●	●	● sauf radio
Registres	●	●	●	●	✘
Autres	Tout type de documents	●	Plans	Affiches, plans, phototypes, microfiches et cartes à fenêtre...	Sur demande
qualité de numérisation					
300 points par pouce (DPI)	●	●	●	●	●
600 points par pouce (DPI)	●	●	●	●	●
formats de numérisation					
Tiff	●	●	●	●	●
Jpeg	●	●	●	●	●
Postscript	●	●	●	●	●
PDF	●	●	●	●	●
XML	●	●	●	●	●
Autres	NC	●	NC	Alto, Txt...	Sur demande
traitement					
Indexation manuelle	●	●	●	●	●
Indexation automatique	●	●	●	●	●
LAD	●	✘	●	●	●
OCR	●	●	●	●	●
Reprise d'antériorité	●	●	●	●	●
Solution de Ged utilisée	NC	✘	●	Client	Codexia (partenariat Axes) ou dans n'importe quels Ged et logiciel métier
Destruction des originaux	●	✘	●	● certifiée	Sur demande
Anonymisation	●	●	●	●	●
restitution					
CD/DVD	●	✘	●	●	●
Transfert FTP	●	●	●	●	●
Hébergement de fichiers	●	●	●	●	●
cadre normatif					
Norme NF Z 42-026	✘	✘	NC	● et agrément Siaf	Conforme
Certification NF 544	✘	✘	NC	✘	✘
autres					
Références clients	Confidentiel	Siemens, Le Louvre, Mucem, Ouest France	Banque, audio visuel, clinique, région, assurance	Saint-Gobain, Lesaffre International, RTE, Total, Crédit Immobilier	Éducation Nationale, Groupama, BNP Paribas, Air Liquide, Cdiscount, nbx bailleurs sociaux
Coût d'un projet	Pas de plancher mini	1 000 €	NC	NC	Sur devis



le Règlement internet ouvert consacré par la CJUE

Dans un arrêt du 15 septembre dernier, la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) consacre le principe d'égalité de traitement et d'accès des contenus en ligne, autrement dit de neutralité du net. Analyse.

Dimitri, jeune reporter de vingt-sept ans, révèle, dans le roman Éric Reinhardt « *Comédies françaises* », comment le gouvernement français dans les années 70 est passé à côté de l'invention qui allait bouleverser nos vies : « *Si, au milieu des années 1970, au lieu de les torpiller, le gouvernement français avait soutenu les recherches menées par Louis Pouzin dans son laboratoire de l'IRIA à Rocquencourt, c'est en France qu'aurait pu être inventé internet, c'est depuis la France qu'aurait pu se propager la culture et l'économie d'internet, c'est la France, et non les États-Unis, qui aurait pu en fixer les normes et les usages (...)* » (1).

Et d'expliquer que les ingénieurs du Centre national d'études des télécommunications (Cnet) vont préférer une technologie qui allait donner naissance « *au Minitel, quand les États-Unis, récupérant le datagramme, l'invention de Louis Pouzin écartée en premier lieu par les élites des télécoms puis dans un second temps par le gouvernement français, allaient créer internet avec le succès planétaire que l'on sait.* » (2)

réseau fermé ou accès ouvert

Ce que le roman Éric Reinhardt ne dit pas, c'est le sort que le gouvernement français aurait réservé à l'accès au réseau des réseaux par l'utilisateur final : aurait-il mis en place l'accès à un réseau fermé à l'instar du Minitel ou bien aurait-il favorisé l'accès à un internet ouvert qui sera l'option choisie par les États-Unis au bénéfice de l'utilisateur final ?

Quoi qu'il en soit, 50 ans plus tard, le réseau des réseaux reste accessible selon le principe d'égalité de traitement et d'accès des contenus en ligne, dit « *neutralité du net* » voulue par les initiateurs de l'internet outre-Atlantique.

C'est cette neutralité du net que la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) a consacrée dans son arrêt 15 septembre dernier (3). Pour commenter cette décision, il nous faut rappeler ce qu'est la neutralité du net pour ensuite présenter la portée de cette décision de la CJUE qui, pour la première fois, devait se prononcer sur le Règlement de l'internet ouvert adopté en novembre 2015 par le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne.

1. la définition de l'internet ouvert

La neutralité du net est inscrite dans le postulat de départ du web : garantir l'égalité de traitement et d'acheminement de tous les flux d'information sur internet, quel que soit leur émetteur ou leur destinataire. En fait, il s'agit d'un principe simple de non-discrimination : tout le monde doit avoir un égal accès à internet et aucun contenu (vidéo, site

web...) ne doit bénéficier d'un traitement préférentiel et s'afficher plus vite que les autres.

« garantir l'égalité de traitement et d'acheminement de tous les flux d'information sur internet, quel que soit leur émetteur ou leur destinataire »

La neutralité du net ou « *network neutrality* » a été conceptualisée en 2003 par le juriste américain Tim Wu, dans la revue *Journal of telecommunications and high technology law* (4). À l'époque, ce concept est le reflet des valeurs d'ouverture qui ont conduit à l'émergence et au succès d'internet puisqu'il recouvre l'idée que les flux d'informations ne peuvent être ni bloqués, ni dégradés, ni favorisés par les opérateurs de télécommunication.

ambition démocratique

Alors que les équipements techniques du réseau internet rendent possible depuis les années 2000 une gestion sélective, voire discriminatoire, du trafic, d'importants débats politiques ont lieu depuis le début de la décennie 2010 pour décider si ce principe doit être garanti par la législation.

Aujourd'hui, la protection de la neutralité du net répond à une ambition démocratique : internet est devenu

